

## **CATEGORIE B : mise en place au 1<sup>er</sup> décembre 2010**

Le relevé de conclusions signé par l'Unité- SGP- FO (**CGT-FO**) Alliance (**CFE-CGC**) et l'Unsa-police, (**UNSA**) le 21 septembre dernier, pourrait se concrétiser dès le 1<sup>er</sup> décembre de la manière suivante :

**2010-2011 : + 2 points d'indice** pour chaque échelon, sauf ceux ayant bénéficié d'une forte augmentation due au protocole de 2004

Les échelons bénéficiant d'une augmentation de **4 ou 5 points** sur l'ensemble du relevé de conclusions 2010 (équivalence CAT B) **percevront l'intégralité de leurs points d'indice dans un délai de 2 ans maximum**

**Idem si prise de 6 à 7 points**, mais sur 3 ans

**En 2013, tous les échelons auront été augmentés d'au moins 50%** de ce que prévoit le relevé de conclusions du 21 septembre.



EQUIVALENCE CATEGORIE B COMMISSION DE SUIVI